



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officiers de l'état civil

Question écrite n° 121528

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la problématique de la délivrance des certificats d'hérédité. Il souhaiterait connaître les conclusions de la réflexion interministérielle actuellement engagée pour simplifier les démarches auxquelles sont confrontés les usagers lors du décès d'un proche. En effet, il souhaiterait obtenir des renseignements quant aux mesures envisagées par le Gouvernement afin de déterminer les procédures les plus adaptées pour permettre aux héritiers de justifier plus aisément de leur qualité héréditaire, en particulier la possibilité pour les usagers en filiation directe de pouvoir justifier de leur qualité d'héritier grâce à un acte d'état civil.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121528

Rubrique : État civil

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11746

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)